



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-084

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

DÉLIBÉRATION : 2026-084  
 SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

**RAPPORTEUR : Driss SAÏD**

Il est proposé au Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 :

Ce jour,

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion présentent un excédent qu'il convient d'affecter,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte de gestion présente :

Un excédent d'exploitation de 23 620 372.86 € au titre de la gestion 2025

Comprenant un résultat antérieur reporté de 15 910 297.56 €

- de décider d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé) : 13 049 328.57 €
- Report à nouveau pour : 10 571 044.29 €

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	15 910 297.56 €
Plus-Values de cession des éléments d'actif	-
Virement à la section d'investissement	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent (hors résultat reporté) Déficit	7 710 075.30 €
<b>A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2025</b>	23 620 372.86 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	-
Ø à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	-
Ø aux réserves règlementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	-
Ø à l'exécution du virement à la section d'investissement	13 049 328.57 €
<b>Solde disponible</b>	10 571 044.29 €
Affecté en report à nouveau comme suit :	
Ø dès le BP 2026	Néant
Ø Au BS 2026	10 571 044.29 €
<b>Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 2026)</b>	
<b>DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2025</b>	Néant
Ø Déficit antérieur reporté (report antérieur débiteur)	
Ø Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report antérieur créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20 .....(N + 2) (1))	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

23 voix POUR

22 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincent LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ